



## Plainte pour tapage diurne

Par **valye**, le **07/01/2017** à **11:21**

Bonjour, je suis locataire depuis 3 ans et depuis 3 ans ma voisine du dessus me fait vivre un enfer. Les talons de sa fille à 8 heures du matin, les pieds nus qui tapent du talon à chaque déplacement, les meubles bougés sans cesse, les objets très lourds qui tombent au sol plusieurs fois dans la journée... Après maintes tentatives de lui demander des efforts ceux-ci se vengent de plus belle. D'autres locataires ont des problèmes avec eux mais ne veulent pas "se mouiller". J'ai regardé pour porter plainte contre tapage diurne il faut que je fasse constater ceci par un homme de loi. Mais le problème est que ces bruits ne sont jamais à heures fixes des fois il y a les enfants ou pas ! Des fois c'est le matin, ou l'après-midi ou le soir suivant si ils sont là ou pas. Alors comment faire constater cela car ces bruits sont insupportables mais à la longue pas en restant 1 heure!! Je ne sais plus comment faire et cela m'use les nerfs et le moral. L'agence de location est au courant mais se contente d'envoyer des courriers collectifs rappelant les règles de la vie en collectivité mais rien d'autre. Aidez-moi je suis à bout. Merci